



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le mercredi 6 octobre 2021 — N° 213**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. François Paradis**

---



La séance est ouverte à 9 h 40.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner le 40<sup>e</sup> anniversaire des Services parajudiciaires autochtones du Québec.

---

Mme Melançon (Verdun) fait une déclaration afin de rendre hommage à la comédienne Andrée Boucher.

---

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Trisha Bacon pour son acte de bravoure.

---

Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner la mise en place d'une cellule de crise à Montréal-Nord pour venir en aide aux gens touchés par le séisme du 14 août 2021 en Haïti.

---

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Paul Morin pour son engagement bénévole, social et communautaire.

**6 octobre 2021**

---

Mme Ghazal (Mercier) fait une déclaration afin de saluer les efforts et les initiatives des organismes en itinérance du Plateau Mont-Royal.

---

M. Reid (Beauharnois) fait une déclaration afin de rendre hommage à quatre membres du Service de sécurité incendie de Salaberry-de-Valleyfield pour leur acte de bravoure.

---

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de souligner le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'annonce par le premier ministre René Lévesque de la construction d'une usine de fabrication de panneaux de particules à Sayabec.

---

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de souligner le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme Projet Communic-Action.

---

Mme Boutin (Jean-Talon) fait une déclaration afin de souligner le 10<sup>e</sup> anniversaire du mouvement Québec ville en rose.

---

À 9 h 52, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 10 h 03.

---

**6 octobre 2021**

---

Moment de recueillement

### **Présentation de projets de loi**

Mme Lecours, ministre déléguée à l'Économie, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 103 Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1240** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 103.

---

Mme Samson (Iberville) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 898 Loi modifiant la Loi sur la santé publique afin de changer le mode de renouvellement de la déclaration d'état d'urgence sanitaire

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

**6 octobre 2021**

---

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1241** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 898.

### **Dépôts de documents**

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 11 juin 2021 par M. Kelley (Jacques-Cartier) concernant la mise en place d'une commission spéciale sur le bilinguisme;

(Dépôt n° 2907-20211006)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 14 septembre 2021 par Mme Ghazal (Mercier) concernant l'imposition d'un moratoire sur l'implantation de crématoriums en zone résidentielle.

(Dépôt n° 2908-20211006)

### **Dépôts de pétitions**

M. Fortin, leader de l'opposition officielle, en remplacement de Mme Rizqy (Saint-Laurent) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 064 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise en place de mesures de protection contre la COVID-19 dans les écoles (versions française et anglaise).

(Dépôt n° 2909-20211006)

6 octobre 2021

---

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, Mme Samson (Iberville) retire certains propos non parlementaires.

### Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse qu'un nombre croissant de centres hospitaliers doivent fermer leur service d'obstétrique faute de main-d'oeuvre infirmière, particulièrement en région;

QU'elle souligne que les sages-femmes, par leur niveau de compétence et de polyvalence élevé, sont une valeur ajoutée au système de santé;

QU'elle reconnaisse que la pandémie a fait exploser les demandes de suivis auprès de sages-femmes et que de plus en plus de femmes souhaitent accoucher hors centre hospitalier;

QU'elle reconnaisse que la limitation du champ d'exercice des sages-femmes les empêche de bien desservir les régions étant donné le faible volume d'accouchement et qu'elle constitue un frein à leur apport à un réseau qui est en crise, ainsi qu'aux besoins actuels des familles;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de reconnaître qu'il est essentiel de moderniser la pratique des sages-femmes, et qu'en ce sens, il étudie la possibilité d'élargir cette pratique en ouvrant le cadre législatif.

**6 octobre 2021**

---

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1242** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Mme Melançon (Verdun), Mme Ghazal (Mercier), M. Roy (Bonaventure), M. Ouellette (Chomedey), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la transition écologique exigera une adaptation du marché du travail et qu'il s'agit d'une responsabilité qui doit être assumée par l'ensemble de la société québécoise;

QU'elle rappelle l'ouverture des ministres de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi que du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, exprimée lors de l'étude des crédits budgétaires 2021-2022, à réunir les travailleurs et le patronat autour du chantier de la transition juste;

QU'elle rappelle que la transition juste constitue un des principes importants du Plan pour une économie verte du gouvernement du Québec;



**6 octobre 2021**

---

QU'elle demande au gouvernement de mettre sur pied sans délai un groupe de travail interministériel sur la transition juste auquel participeront également, en nombre paritaire, des représentants des associations de travailleurs et des associations d'employeurs, permettant d'accompagner les secteurs économiques et de la main-d'oeuvre afin qu'ils puissent saisir les occasions favorables qui émergent de la transition climatique et, au besoin, en limiter les impacts sur la compétitivité et l'emploi.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1243** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Charest, ministre responsable de la Condition féminine, conjointement avec Mme Melançon (Verdun), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le mois d'octobre comme étant le mois de sensibilisation au cancer du sein;

QU'elle rappelle qu'une femme au Québec sur huit va recevoir un diagnostic de cancer du sein, au cours de sa vie, et que plus de 1 300 en décèdent, chaque année;

QU'elle rappelle que le cancer du sein demeure le type de cancer le plus courant et la deuxième principale cause de décès chez les femmes au Québec, mais que, grâce au financement de recherches novatrices, le taux de décès par ce type de cancer a été réduit de moitié depuis 1986;

**6 octobre 2021**

---

QU'elle rappelle que le dépistage précoce augmente grandement les chances de survie;

QU'elle encourage les femmes à s'informer auprès de leur médecin sur les manières de dépister et de prévenir le cancer du sein;

QU'elle remercie les professionnels de la santé impliqués dans l'ensemble du continuum de soins du cancer du sein ainsi que les organismes qui soutiennent les femmes atteintes de ce type de cancer;

QU'elle ait une pensée pour les femmes et les familles touchées par cette maladie.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1244** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

---

M. Derraji (Nelligan), conjointement avec M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant la mise en place de mesures pour réduire les effets de la pénurie de main-d'oeuvre; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

**6 octobre 2021**

---

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français.

---

M. le président donne l'avis suivant:

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de procéder au suivi de la recommandation 1.3 du rapport du printemps 2021 de la Commission et à l'analyse de rapports annuels.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

À 11 h 07, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 11 h 16.

6 octobre 2021

---

## **Projets de loi du gouvernement**

### *Adoption du principe*

Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, propose que le principe du projet de loi n° 101, Loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité ainsi que la surveillance de la qualité des services de santé et des services sociaux, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, est ajourné au nom de Mme Richard (Duplessis).

---

Les travaux reprennent à 15 heures.

## **Affaires inscrites par les députés de l'opposition**

M. Gaudreault (Jonquière) propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle les revendications du gouvernement du Québec formulées le 17 septembre 2019 et le 26 août 2021 par le premier ministre dans le cadre des deux dernières campagnes électorales fédérales;

QU'elle réclame la modification du cadre législatif en matière d'évaluations environnementales afin de prévoir que seule la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement doit s'appliquer aux projets relevant des compétences du Québec;

6 octobre 2021

---

QU'elle exige que les fonds fédéraux consacrés à la lutte contre les changements climatiques, et visant des secteurs relevant de la compétence du Québec, devraient faire l'objet d'un transfert en bloc au gouvernement du Québec;

QU'elle adopte le principe du projet de loi n° 391, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'affirmer la primauté de la compétence du Québec en cette matière.

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 46 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 28 minutes 12 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 10 minutes 4 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 17 minutes 58 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 7 minutes 30 secondes sont allouées à l'ensemble des députés indépendant, sous réserve d'un maximum de deux minutes par député. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, propose :

QUE la motion du député de Jonquière soit amendée de la manière suivante :

1- Au 3<sup>e</sup> alinéa, remplacer le mot « exige » par « demande »;

2- Au 4<sup>e</sup> alinéa, remplacer « adopte » par « demande au gouvernement d'appeler ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale rappelle les revendications du gouvernement du Québec formulées le 17 septembre 2019 et le 26 août 2021 par le premier ministre dans le cadre des deux dernières campagnes électorales fédérales;

6 octobre 2021

---

QU'elle réclame la modification du cadre législatif en matière d'évaluations environnementales afin de prévoir que seule la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement doit s'appliquer aux projets relevant des compétences du Québec;

QU'elle demande que les fonds fédéraux consacrés à la lutte contre les changements climatiques, et visant des secteurs relevant de la compétence du Québec, devraient faire l'objet d'un transfert en bloc au gouvernement du Québec;

QU'elle demande au gouvernement d'appeler le principe du projet de loi 391, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'affirmer la primauté de la compétence du Québec en cette matière.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Gaudreault (Jonquière) et sur la motion d'amendement de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Gaudreault (Jonquière) accepte l'amendement de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Le débat terminé, est d'abord mise aux voix la motion d'amendement de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques; à 17 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin de permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

---

Les travaux reprennent à 17 h 01.

---

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

**6 octobre 2021**

---

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1245** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Gaudreault (Jonquière) telle qu'amendée par le vote précédent; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion telle qu'amendée est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1246** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

## **Projets de loi du gouvernement**

### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 100, Loi sur l'hébergement touristique.

Après débat, le rapport est mis aux voix; à 17 h 31, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin de permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

---

Les travaux reprennent à 17 h 33.

---

**6 octobre 2021**

---

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **1247** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

*Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné plus tôt au cours de la présente séance, sur la motion de Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, proposant que le principe du projet de loi n° 101, Loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité ainsi que la surveillance de la qualité des services de santé et des services sociaux, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 18 h 28, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin de permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 18 h 29.

\_\_\_\_\_

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1248** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 101 est adopté.

**4348**



**6 octobre 2021**

---

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 101 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des relations avec les citoyens.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1249** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

---

À 18 h 31, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 7 octobre 2021, à 9 h 40.

#### SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 6 octobre 2021, à 15 heures, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le représentant du premier ministre, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 59 Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail

Et, à 16 h 05, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de Mme Tardif (Laviolette-Saint-Maurice) et de M. Girard (Lac-Saint-Jean), les représentants du premier ministre, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

n° 97 Loi modifiant la Loi sur les normes d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie de certains appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures

n° 99 Loi modifiant principalement la Loi sur les produits alimentaires

**6 octobre 2021**

---

*Le Président*

**FRANÇOIS PARADIS**

**4350**

6 octobre 2021

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Lecours, ministre déléguée à l'Économie :

(Vote n° 1240)

POUR - 119

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Côte-du-Sud)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Richard (PQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Rousselle (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (IND)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	(Bonaventure)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Samson (IND)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Sauvé (PLQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Simard (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Skeete (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tardif (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	(Rivière-du-Loup- Témiscouata)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Thériault (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thouin (CAQ)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Weil (PLQ)
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)

**6 octobre 2021**

---

Sur la motion de Mme Samson (Iberville) :

**(Vote n° 1241)**

*(Identique au vote n° 1240)*

---

6 octobre 2021

---

Sur la motion de Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 1242)

**POUR - 118**

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (IND)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	(Chapleau)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Groncin (CAQ)	(Chauveau)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavoilette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montpetit (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
Ciccione (PLQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)	
	(Champlain)	(Berthier)	

**6 octobre 2021**

---

Sur la motion de M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Mme Melançon (Verdun), Mme Ghazal (Mercier), M. Roy (Bonaventure), M. Ouellette (Chomedey), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

**(Vote n° 1243)**

*(Identique au vote n° 1242)*

---

Sur la motion de Mme Charest, ministre responsable de la Condition féminine, conjointement avec Mme Melançon (Verdun), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

**(Vote n° 1244)**

*(Identique au vote n° 1242)*

---

6 octobre 2021

---

Sur la motion d'amendement de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

(Vote n° 1245)

**POUR - 116**

Allaire (CAQ)	Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Bussièrre (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	

**6 octobre 2021**

---

Sur la motion de M. Gaudreault (Jonquière), telle qu'amendée :

**(Vote n° 1246)**

*(Identique au vote n° 1245)*

---

Sur le rapport de la Commission de l'économie et du travail :

**(Vote n° 1247)**

*(Identique au vote n° 1245)*

---

Sur la motion de Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants :

**(Vote n° 1248)**

*(Identique au vote n° 1245)*

---

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

**(Vote n° 1249)**

*(Identique au vote n° 1245)*

---